

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 24 octobre 2024, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Conventions d'objectifs et de moyens entre l'Association Arc Horloger et GBM

Mme Catherine BARTHELET (1) et M. Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme de travail d'Arc Horloger qui figure dans le projet de convention,
- prend connaissance et se prononce favorablement sur la convention d'objectifs et de moyens,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Arc Horloger, permettant d'attribuer une subvention en nature valorisée à hauteur de 28 750 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

3. Subventions à l'ISBA pour une exposition au FRAC de 5 artistes, anciens élèves de l'ISBA

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ISBA d'un montant de 10 000€,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 correspondant à cette action, à la convention 2024 avec l'ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Sport de Haut Niveau disciplines individuelles attribution de subventions

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2024/2025 soit :

- 18 500 € au Besançon BMX,
- 13 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 14 500 € au SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25,
- 2 000 € à Grand Besançon Trail Académie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Attribution d'avances de subventions 2025 aux écoles de musique Attribution subventions 2024 Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental pédagogique

M. Anthony NAPPEZ (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique, de 7 avances sur les subventions 2025 pour un montant total de 60 550 € réparti comme suit :
 - 8 650 € pour AMUSO,
 - 8 650 € pour le CAEM,
 - 8 650 € pour l'EM Plateau,
 - 8 650 € pour l'EMICA.
 - 8 650 € pour la MJC Palente,
 - 8 650 € pour l'école de musique Val Saint-Vitois,
 - 8 650 €, en subvention exceptionnelle, à l'école Auxon Devecey Ecole de musique.
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique 2024, de 5 subventions pour un montant total de 25 000 € réparti comme suit :
 - 8 413 € pour AMUSO,
 - 3 200 € pour le CAEM,
 - 10 587 € pour l'EM Plateau,
 - 1 741 € pour l'EMICA,
 - 1 059 € pour la MJC Palente.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les conventions à intervenir, dans le cadre du fonds investissement en matériel instrumental et pédagogique, avec les associations AMUSO, CAEM, EM Plateau, EMICA et MJC Palente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. Initiative Doubs Territoire de Belfort – Soutien financier de Grand Besançon Métropole 2024

MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Besançon à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 8 000 €

au titre de l'action d'accompagnement spécifique du financement de la croissance en 2024,

- se prononce favorablement sur la convention de participation correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

7. Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires 2024/2025

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikà.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

8. Subvention à l'Université Ouverte (uFC) – année universitaire 2024-2025

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 500 € à l'uFC en faveur de l'Université Ouverte,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

9. Projets retenus dans le cadre de l'Appel à Projets « Soutien aux initiatives Etudiantes » - session 2 – 2024 – Enseignement supérieur et recherche

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :
 - 500 € à l'association AGFAC corpo pour l'organisation d'un concours d'éloquence ;
 - 600 € à l'association BRC Escrime pour la mise en place de cours gratuits d'escrime à destination des étudiants de Campus Sports ;
 - 1 400 € à l'association Musique Vocale à l'université pour ses actions en faveur des étudiants ;
 - 650 € à l'association des Guinéens de Besançon pour l'organisation d'une journée culturelle et sportive
 - 2 000 € à l'association Théâtre Universitaire de Franche-Comté pour le festival Prélude ;
 - 1 000 € à l'université de Franche-Comté pour développer les formations proposées par le BVE ;
 - 1 000 € à l'université de Franche-Comté pour le fonctionnement de la ressourcerie ;
 - 1 523 € à l'université de Franche-Comté pour la tenue du Grand Baz'arts de printemps.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

10. Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI) – Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour son programme d'actions

MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du CMQ MSI à hauteur de 20 000 €,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

11. Soutien à l'Aéroclub de Besançon-Thise

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

